

union fédérale
des syndicats
de l'État

la
cgt



III **CONSEIL NATIONAL**
Compte rendu



III **INÉGALITÉS SALARIALES**
Toujours plus indécentes

FONCTION **PUBLIQUE**



**ÉDUCATION > Réforme de
la voie professionnelle:
UN ENJEU DE CLASSE ET DE SOCIÉTÉ**



**POUVOIR D'ACHAT
DES MESURES SALARIALES INSUFFISANTES
POUR 2023 et 2024**

« 100 jours » encore pire!

Nul n'a oublié ce qu'Emmanuel Macron s'était autorisé à dire, le 17 avril 2023, quelques jours après la promulgation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite par le Conseil constitutionnel. Après avoir imposé cette dernière à marche forcée et au mépris de la démocratie, tant dans ses dimensions sociale que politique, contre le monde du travail et plus largement encore les citoyen·nes, la Macronie avait sollicité les maires, les élu·es, les forces politiques, les syndicats, etc., pour travailler 100 jours d'apaisement, d'unité, d'ambitions et d'actions au service de la France. Les 100 jours en question sont un désastre!

Plus que jamais, la Macronie aura amplifié la fracturation de la société française au moyen, notamment de la poursuite de la casse de nos systèmes de sécurité et de protection sociales – loi dite du plein emploi, transformation de Pôle emploi en France travail, de politiques d'austérité budgétaire au titre du PLF et du PLFSS 2024 nourrissant la casse des services publics et de la Fonction publique, paupérisation d'un nombre toujours plus conséquent de salarié·es, de privé·es d'emploi, de retraité·es, de jeunes. Force est aussi de constater que la Macronie fracture aussi et toujours plus la société française par la multiplication des atteintes portées à la démocratie et de différentes formes

de violences qui n'ont cessé de se multiplier ces dernières années: mobilisations contre les ordonnances Macron, contre les contre-réformes des régimes de retraite, contre la poursuite des politiques attentatoires à l'environnement, contre les violences de différentes forces de l'ordre, etc. Les 100 jours de la Macronie se sont fracassés sur une réalité, celle de la mise en œuvre d'une politique au service plein et entier du capital. La responsabilité de notre organisation, dans le champ syndical et au-delà, c'est de rompre avec cette dernière et de construire une toute autre société. C'est dans ce sens que l'UFSE agira dans les semaines et les mois qui viennent. ♦



SOMMAIRE

	ACTUALITÉ	12-13
3	■ Notre pays est en deuil et en colère	
5	■ Le statut général des fonctionnaires a 40 ans	14-15
	OUTRE-MER	15-17
6	■ Mayotte, le choix de la politique du pire!	
	MISSIONS	17
7-8	■ Réforme de la voie professionnelle: un enjeu de classe et de société	18-19
8	■ La casse des droits et l'individualisation pour plus de précarité.	20
9	■ Laurence Robert	21
10	■ Un lycée pro au service de l'émancipation des jeunes	
	SERVICE PUBLIC	22
11	■ Mobilisation citoyenne à Lure (70) pour les services publics	23

■ Des mesures salariales insuffisantes pour 2023 et 2024

■ De la mise en extinction de l'indemnité temporaire de retraite à...?

INSTANCE
■ Compte rendu CCFP du 22 juin 2023

VIE SYNDICALE
■ 5e congrès de la CGT PJJ
■ Conseil national
Compte rendu
■ Ve congrès de la CGT Finances publiques

ANGLE DROIT
■ Mail de propagande de Stanislas Guerini Les premières réponses de la CNIL

COLLECTIF
■ Des inégalités salariales toujours plus indécentes

LIVRE
■ L'État droit dans le mur




FONCTION PUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET: 784312043 00036
ADRESSE POSTALE: 263, Rue de Paris
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL.: +33155827756
MEL: ufse@cgt.fr
SITE: www.ufsecgt.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE RÉDACTION :
Patrick Désiré
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION:
Catherine Bartoli, Camille Borne, Delphine Collin, Christophe Delecourt, Patrick Désiré, Dominique Duhamel, Stéphane Jéhanno, Armand Mallier, Olivier Miffred, Josiane Tack.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR:
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE: BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL.: 0555 04 4950
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0927-S-06197



PEFC™
10-31-1345

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



Notre pays est en deuil et en colère

Notre pays est en deuil et en colère. Le meurtre de Nahel tué par un policier à bout portant à Nanterre, a mis à nu les effets de décennies de politiques publiques discriminatoires et sécuritaires ciblant notamment les quartiers populaires et la jeunesse qui y grandit et particulièrement les personnes racisées et précarisées. L'escalade des violences est une impasse et doit cesser. La conception essentiellement répressive de la police, et l'évolution législative de 2017 sur l'usage des armes de service, aggravent ce que la population vit et subit que ce soit en termes de discriminations et de pratiques racistes.

Les tensions entre population et police viennent de loin et s'inscrivent dans une histoire marquée d'injustices, de préjugés, de violences, de discriminations, de sexisme... et d'un racisme systémique qui traverse l'ensemble de la société et qui n'est toujours pas éradiqué.

Les habitant·es des quartiers concernés et notamment les femmes pallient bien souvent seul·es les carences en termes de services publics. C'est bien la régression de ceux-ci, l'école, les lieux de partage et de culture, sportifs, la poste, les administrations etc. et le recul du soutien de l'État au tissu associatif qui ont largement contribué à marginaliser ces quartiers et des territoires entiers bien au-delà, particulièrement dans les Outre-mer.

L'abandon de ces populations de quartier est aggravé par le contexte

économique d'appauvrissement, d'inflation, de hausse des loyers, des prix l'énergie et la réforme de l'assurance chômage. Les inégalités sociales touchent particulièrement les enfants et les mères isolées. C'est ce que montrent les révoltes qui ont secoué les quartiers populaires depuis quelques jours en réaction à la tragédie de Nanterre.

En plus de décennies de dérives d'une politique du maintien de l'ordre, de lois sécuritaires (loi sécurité globale, loi séparatisme...) et de mesures d'exception, nous assistons depuis quelques jours à des pressions du gouvernement pour mettre en place une justice expéditive. Le prononcé de mises en détention préventives systématiques avec des peines de plus en plus lourdes n'est pas acceptable!

L'urgence n'est pas celle de la répression qui ne fera que renforcer l'extrême-droite et fera reculer une fois de plus les droits et libertés.

L'apaisement durable n'est possible que si le gouvernement prend les mesures nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation et aux exigences des populations concernées.

L'ONU a critiqué à plusieurs reprises les politiques sécuritaires et les problèmes institutionnels de racisme en France, en particulier dans les forces de l'ordre. Ce sont les discriminations qui sont un poison toxique qui décrédibilise l'idée même d'égalité et sème le désespoir. L'extrême droite en fait son lit pour diviser toujours davantage la société. Nous dénonçons l'appel à la guerre

civile contre les quartiers populaires et la qualification des personnes qui en sont issues de « nuisibles » par des syndicats de policiers.

Nous condamnons la constitution d'une cagnotte de soutien au policier qui a tué Nahel à l'initiative d'un membre de l'extrême droite et l'absence de toute action du gouvernement, mettant ainsi de l'huile sur le feu.

Tout est à repenser et construire. Il faut partir de bases nouvelles, créer des espaces de discussions larges et tirer les leçons des erreurs des politiques publiques depuis des décennies, en respectant les histoires, parcours, cultures et singularités dont se nourrit notre aspiration collective à l'égalité. Il est plus que temps d'écouter et de prendre en compte les demandes des habitant·es des quartiers populaires et en particulier sa jeunesse!

La situation nécessite que le gouvernement prenne ses responsabilités et apporte des réponses immédiates pour sortir de l'affrontement :

- abrogation de la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre;
- une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement;
- le remplacement de l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique;
- la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits et le renforcement des moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police.

Rien ne peut cependant se faire sans un autre partage des richesses, sans lutter contre les inégalités sociales. Rien ne peut se faire sans la lutte contre la pauvreté et la précarité, aggravées par le dérèglement climatique, la hausse des loyers et des charges, et sans le renforcement des services publics et de l'éducation populaire. C'est à ces chantiers que le gouvernement devrait s'attaquer au lieu de mener des politiques publiques régressives qui font le lit de l'extrême droite.

Nos organisations syndicales, associations, collectifs, comités et partis politiques sont mobilisés pour le maintien des libertés publiques et individuelles. ♦

1983-2023

Le statut général des fonctionnaires a 40 ans, et il est toujours d'actualité!

Nous vivons dans une société en constante évolution, aiguillonnée par les échanges intellectuels, culturels et artistiques, par les progrès techniques et scientifiques, l'évolution des processus de production, par l'abondance d'informations, de savoirs et de richesses. Mais, nous vivons aussi dans une société confrontée aux périls majeurs que sont les inégalités et les dominations de toutes sortes, en particulier les inégalités de revenus, qui explosent, et l'accaparement du patrimoine par un petit nombre, les libertés publiques qui sont écornées, le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Syndicalistes, militantes et militants d'associations, responsables politiques, chercheuses et chercheurs, nous sommes soucieux d'ouvrir des perspectives de transformation sociales et écologiques à même de répondre à ces défis.

LES SERVICES PUBLICS, UN BIEN IRREMPLAÇABLE

Parce qu'ils permettent de soustraire de la sphère marchande et de la recherche du profit immédiat des pans essentiels des rapports sociaux, parce qu'ils servent l'intérêt général dans une perspective de long terme, soucieuse des ressources et respectueuse des personnes, parce qu'ils privilégient la coopération et la mutualisation dans la mise en œuvre effective des droits pour tous, dans la prise en charge des besoins collectifs, dans la promotion du bien commun, les services publics et la Fonction publique sont des atouts précieux.

Aussi, nous refusons et combattons les politiques qui réduisent le champ de l'action publique ou intègrent au cœur même des services publics les logiques du marché, orchestrant la dégradation du service rendu aux populations et la désespérance dont se nourrissent les forces anti-démocratiques. Il est temps d'affirmer que les services publics sont des leviers permettant d'assurer à tous un égal accès aux droits fondamentaux, de faire reculer le sexisme, les inégalités et les discriminations, de mieux répondre aux besoins de la santé de tous et aux défis majeurs qu'impose la catastrophe écologique.

Pour peu qu'on se donne les moyens d'une politique fiscale ambitieuse et

juste, les richesses existent aujourd'hui pour financer la réparation des services publics et de la protection sociale, affaiblis par des années de néo-libéralisme et d'austérité, mais aussi pour étendre l'action publique à de nouveaux champs comme l'autonomie face au vieillissement ou la lutte contre le réchauffement climatique.

DES FONCTIONNAIRES-CITOYENS AU SERVICE DE LA NATION, DE LA JUSTICE ET DE LA DÉMOCRATIE

Il est temps de reconnaître et de soutenir le rôle des fonctionnaires, dont l'action est entièrement dédiée à l'effectivité des droits, à l'égalité de traitement, à la continuité du service, à la recherche des solutions nouvelles aux problèmes que rencontrent au quotidien les populations, qu'ils soient récurrents ou inédits.

Les discours faussement louangeurs contredits par des politiques rétrogrades ne sont plus acceptables.

Nous plaçons pour une Fonction publique qui place les agents en situation de responsabilité, en les préservant de la soumission aux intérêts particuliers, en leur garantissant des droits individuels et collectifs, en évitant la précarité, tout ceci constituant des garanties pour les citoyens d'une Fonction publique neutre et impartiale.

Parce qu'il est une richesse et un levier majeur de justice sociale, point d'appui pour les conquêtes sociales de tout le salariat, nous affirmons qu'il faut promouvoir le statut général des fonctionnaires, et ainsi réaffirmer le choix d'une Fonction publique sous statut, c'est-à-dire à la disposition de la Nation, reconnaissant aux fonctionnaires leur rôle et leurs droits de citoyen ou citoyenne.

DES FONCTIONNAIRES QUI DOIVENT ÊTRE VÉRITABLEMENT RECONNUS

Nous avons besoin d'une Fonction publique qui garantisse une rémunération et une retraite dignes, l'exercice d'un métier, l'occupation d'un emploi et le bénéfice d'un grade en rapport avec les qualifications et les missions de l'agent, une Fonction publique renforcée par une politique de l'emploi et une politique salariale ambitieuses, indispensables à des services publics de qualité.

Parce que la démocratie sociale est une dimension constitutive d'une société démocratique, il y a urgence à rétablir et à rénover les cadres d'expression et de participation aux décisions, par lesquels les fonctionnaires expriment leurs besoins et leurs revendications, échangeant avec la population, afin que le service public reste toujours en phase avec les besoins de celle-ci.

SALUER LES 40 ANS DU STATUT ET LUI DONNER UN AVENIR

40 ans après la loi de juillet 1983 qui institue le statut contemporain, démocratique et fédérateur, résultant d'un siècle de luttes et de conquêtes sociales, nous réaffirmons l'actualité d'un statut, qui ne soit pas un texte sacré, mais la réponse aux exigences, évolutions, mutations de notre époque, sur la base des choix fondamentaux ancrés dans l'histoire.

A l'exact inverse de cette ambition de progrès social, la loi de 2019 dite de « transformation de la Fonction publique », outil permettant tous les reculs, doit être abrogée.

Ensemble, nous agissons et agirons pour un statut porteur d'avenir, de citoyenneté et d'intérêt général. ♦

PREMIERS SIGNATAIRES

Anicet Le Pors, ancien Ministre
Marylise Lebranchu, ancienne Ministre
Sophie Binet, secrétaire générale CGT
Benoît Teste, secrétaire général FSU
Pierre Dharreville, député 13 (PCF)
Mathilde Panot, députée du Val de Marne, Présidente du groupe LFI
Boris Vallaud, député des Landes, Président du groupe Parti Socialiste
Cyrielle Chatelain, députée de l'Isère, Présidente du groupe EELV
Annie Ernaux, écrivain, Prix Nobel de Littérature

Cécile Duflot, directrice générale de l'ONG Oxfam France
Philippe Rio, maire de Grigny
Rémi Salomon, médecin, professeur à l'Université Paris Cité
Baptiste Talbot, coordinateur de la CGT Fonction publique
Céline Verzeletti, co-secrétaire générale de l'UFSE-CGT
Bernard Thibault, ancien secrétaire général CGT
Gérard Aschieri, ancien secrétaire général FSU

Propositions CGT pour des mesures immédiates



Plus rien ne sera comme avant.

retraites, travail, environnement, salaires...

La force du nombre

Même si les mobilisations de ces derniers jours ont été nombreuses, la CGT a obtenu des réponses positives. Face à ces succès, il est légitime de se demander : pourquoi ?

Notre victoire dans la dernière semaine est le résultat de notre force de mobilisation. En effet, nous sommes plus de 100 millions de salariés en France. Cette force de nombre est notre atout principal. Elle nous permet de peser sur les décisions des gouvernements et des entreprises. C'est pourquoi, à l'issue de la manifestation de la semaine dernière, nous avons obtenu des réponses positives de la part du gouvernement et des entreprises. Ces réponses sont un premier pas vers la réalisation de nos revendications. Elles nous donnent espoir et nous encouragent à continuer notre lutte.

Notre force de nombre est notre atout principal. Elle nous permet de peser sur les décisions des gouvernements et des entreprises. C'est pourquoi, à l'issue de la manifestation de la semaine dernière, nous avons obtenu des réponses positives de la part du gouvernement et des entreprises. Ces réponses sont un premier pas vers la réalisation de nos revendications. Elles nous donnent espoir et nous encouragent à continuer notre lutte.



SOPHIE BINET
Secrétaire générale de la CGT

[cgt.fr/propositions-cgt-pour-des-mesures-immediates](https://www.cgt.fr/propositions-cgt-pour-des-mesures-immediates)

<https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/mobilisation/plus-rien-ne-sera-comme-avant>

Après la débâcle consternante des 100 jours, la CGT s'est rendue à Matignon pour rencontrer la Première Ministre, Elisabeth Borne. Lors de cette rencontre, la CGT a rappelé les exigences des millions de salariés mobilisés pendant 6 mois : refus de la réforme des retraites et scandale de l'application à marche forcée, augmentation des salaires et pensions, démocratie au travail et révision des ordonnances travail demandée par l'ensemble des organisations syndicales, égalité femme/homme, environnement et chômage.

LA CGT REFUSE LE FESTIVAL DE LANGUE DE BOIS ET EXIGE DES ACTES CONCRETS

Face à l'urgence sociale, la CGT a formulé plus de 100 mesures immédiates, construites autour de 5 axes prioritaires :

- les salaires pour lesquels la CGT demande l'indexation des salaires sur l'inflation, la revalorisation du Smic à 2000 euros pour faire face à l'inflation et un conditionnement des aides publiques aux entreprises à un avis conforme du CSE ;
- les retraites avec notamment : la négociation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, les départs anticipés pour pénibilité et l'aménagement des fins de carrières ;
- la démocratie sociale dont : les questions de libertés syndicales, les moyens alloués aux représentants du personnel pour revenir sur les « ordonnances Macron » ;
- le chômage avec la remise en cause des violentes réformes du gouvernement qui ont drastiquement réduit les indemnités des privés d'emplois ;

— l'égalité femmes/hommes pour garantir l'égalité salariale, la révision de l'index égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

DES RÉPONSES EN DÉCALAGE TOTAL AVEC LES BESOINS

Si l'objectif était de donner un "nouvel élan au dialogue social", pour jeter les bases du nouveau « pacte de la vie au travail », pour Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, "la réunion d'aujourd'hui marque l'échec consternant des 100 jours annoncés par le président de la République.

" Nous prenons la main : nous imposerons dorénavant nos ordres du jour, nos méthodes et nos contenus. L'intersyndicale se retrouvera fin août pour échanger sur la rentrée et les suites de la mobilisation " a déclaré Sophie Binet.

La délégation de la CGT qui a été reçue à Matignon, relève toutefois que " la Première ministre a enfin fait preuve d'un frémissement d'autonomie face au patronat en annonçant un cadrage gouvernemental sur l'emploi des seniors et l'usure professionnelle. Cela reste timide mais nous l'encourageons à continuer dans cette voie".

LA CGT PRÉPARE LA RENTRÉE SOCIALE

Les propositions CGT remises à la première Ministre seront portées dans les branches et les entreprises et seront partagées avec toutes les salarié-es cet été par le biais du quatre-pages « Contact » imprimé à 500000 exemplaires. Un travail de fond pour changer la donne, reprendre la main sur notre travail et agir concrètement, ensemble. ♦



Mayotte, le choix de la politique du pire!

© - TWITTER @CyrilCastelliti

Mayotte se trouve sous les feux de l'actualité depuis la fin mai à la faveur d'une opération de police contre l'immigration clandestine, l'insalubrité des bidonvilles et l'insécurité, avec un ministre de l'intérieur seul à la manœuvre. La répression vise, en vrac, les natifs des autres îles de l'archipel des Comores, les « bandes de jeunes » et les habitants des logements en tôle. Hélas, ces questions ne sont pas marginales. Grosso modo, le monde de Mayotte se partage en deux parts égales, toutes catégories considérées: les nationaux vs les ressortissants étrangers, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes; quant aux logements en tôle, ils constituent 40 % des habitations. Alors que l'île vit dans un état de misère endémique avec un revenu médian de 262 € par mois et des administrations sous-dimensionnées, l'État impose militairement une solution malthusienne: se débarrasser des surnuméraires et des indésirables sur les îles voisines.

Pourtant rien ne se passe comme prévu. Premier jour, premier revers.

L'Union des Comores ferme sa frontière et refuse de réadmettre ses ressortissants expulsés de Mayotte. Le projet initial de renvoyer en deux mois 24 000 clandestins est brisé. Plus personne ne sort. Les Comores, l'État voisin, parmi les plus pauvres du monde, redoute une déstabilisation de sa société avec un tel déplacement de population. Le secret entourant cette opération masquait en fait une confuse improvisation.

Second jour, second revers: la démolition inaugurale de bidonvilles est suspendue pour voie de fait par le tribunal judiciaire. Le quartier visé était déjà protégé par une suspension ordonnée par le tribunal administratif pour non-respect de l'obligation de reloger. Le préfet n'apprend rien de ses échecs antérieurs et sa précipitation cause sa déroute. Comprenez qui pourra! Lui et ses commanditaires comptaient assurément sur la neutralisation de la justice que l'opération Wuambushu semblait annoncer.

La présence de 1 800 policiers et militaires ne peut tenir lieu de politique.

Le troisième volet de l'opération accuse un bilan très modeste. Le démantèlement des gangs, estimés par le ministre à 40 ou 60 bandes de jeunes, s'est conclu en deux semaines d'affrontements et d'échauffourées, par l'arrestation de deux individus et leur présentation à la justice. Du côté des forces de l'ordre, la presse fait état de 9 blessés un jour et 19 le lendemain; la semaine suivante, du côté de Koun-gou, un véhicule de la gendarmerie a été « piégé » par une « bande de jeunes » et ses occupants ont dû fuir. Aucun bilan du côté des jeunes malgré des tirs à balles réelles des forces de l'ordre.

Pour sauver la face, le préfet de Mayotte en a été réduit à simuler une démolition de logements abandonnés et à prendre livraison de deux bateaux intercepteurs en présence des médias locaux. La toute-puissance régaliennne semble aculée.

En multipliant les promesses de purger l'île de ses maux par la force, le gouvernement a libéré des sentiments de haine envers les populations démunies. Les élus locaux demandent le retrait de la nationalité française aux binationaux Comoriens. Les collectifs extrémistes organisent des rassemblements en soutien à une opération en lambeaux et exigent la fermeture du bureau de l'immigration de la préfecture. Fidèles à une tradition éprouvée, ils bloquent le dispensaire de Mamoudzou, coupant l'accès aux soins des plus pauvres dans le plus grand désert médical de France. À cela, le gouvernement, prétendument obsédé par les « valeurs de la République », ne trouve rien à redire. ♦

Gisti

Fil d'actualité
sur l'opération Wuambushu à Mayotte
gisti.org/wuambushu

Wuambushu: les réponses de la CGT éduc'action Mayotte

cgteducactionmayotte.com



Réforme de la voie professionnelle : UN ENJEU DE CLASSE ET DE SOCIÉTÉ

La voie professionnelle sous statut scolaire concerne 37 % des élèves. Le lycée professionnel concentre fortement des populations « d'origine sociale défavorisée » (57 %). Par conséquent, cette réforme va surtout impacter la jeunesse issue des milieux populaires. Des questions brûlantes se posent dans cette voie de formation: reproduction sociale, filières extrêmement genrées, poids des origines géographiques, finalité de la formation, reconnaissance des diplômes. De plus, les enjeux écologiques et numériques, tout comme la nécessité de répondre aux besoins sociaux exigent une élévation du niveau de qualification des jeunes.

Non seulement la réforme Macron ne répond pas à ces enjeux, mais au contraire elle constitue un véritable bond en arrière!

UN PROJET RÉACTIONNAIRE

Après 1945, la formation professionnelle est arrachée des mains du patronat et ainsi s'impose l'ambition humaniste: « former l'homme, le travailleur et le citoyen » qui remet en cause la vision utilitariste qui prévalait depuis le début du XXe.

Le libéralisme des années quatre-

vingt a attaqué cette vision émancipatrice. L'effondrement de pans entiers de l'industrie, l'invisibilité croissante des classes populaires, l'abandon des ambitions d'éducation populaire et l'essor du chômage font le reste: accusé, de fabriquer des chômeur-euses, l'enseignement professionnel est sommé d'accroître ses liens avec le monde économique. Les vertus formatrices de l'entreprise sont alors présentées comme novatrices. On parle de moins en moins d'éducation et de plus en plus de formation, le diplôme dans sa fonction sociale est attaqué! Depuis la stratégie de Lisbonne en 2000, le système éducatif doit s'adapter aux besoins du patronat pour créer une main-d'œuvre « bon marché » comme un élément de la compétitivité mondiale. On passe d'une logique de cursus permettant l'apprentissage d'un métier à une lo-

Un contrat d'engagement qui n'a pour objectif que de renforcer les devoirs au détriment des droits

gique de parcours visant l'obtention de compétences et l'employabilité immédiate. La réforme Macron qui vise à livrer la jeunesse des classes populaires et les lycées professionnels aux entreprises s'inscrit dans cette doxa libérale.

LIVRER LA JEUNESSE AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les occurrences de mots dans le dossier de presse de présentation de la réforme par le Ministère sont édifiantes: emploi (x47), entreprise (x44), stage (x33), insertion (x22), égalité des chances (x3), culture (x1). La réforme Macron a bien pour seule boussole l'insertion et l'employabilité immédiate au détriment de l'objectif émancipateur porté par la CGT. La nomination de Carole Grandjean comme ministre déléguée à l'enseignement professionnel sous la double tutelle du ministre du Travail, du plein-emploi et de l'insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, symbolise ce changement d'orientation.

CARTE DES FORMATIONS: ADEQUATION RADICALE ET PLAN SOCIAL!

Le gouvernement annonce la « fermeture de 100 % des formations me-

nant insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études à la rentrée 2026 » et des ouvertures qui répondent aux besoins locaux en main-d'œuvre des entreprises en lien avec les métiers en tension ou d'avenir. Il faut atteindre l'objectif du plein emploi en 2027! Dans le même esprit le développement de formations spécialisées (MC, FCIL), non-qualifiantes, essentiellement effectuées en entreprise va s'accélérer. Jamais ne sont évoquées la nature du contrat de travail, la qualification, les salaires, les conditions de travail et de sécurité. Les filières tertiaires sont particulièrement menacées. C'est un véritable plan social qui s'annonce. Dans les faits, ne pas tenir compte des envies des élèves et piloter uniquement avec les taux d'insertion dans l'emploi, c'est produire plus d'orientation subie!

LE FAUX-SEMBLANT DE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Au prétexte que 13 % des élèves sont décrocheur-euses en lycée professionnel (contre 30 % de taux de rupture pour l'apprentissage), la question est mise en avant par le gouvernement, mais sans réelles mesures efficaces pour réduire le décrochage en amont. Au final c'est un prétexte pour confier ces jeunes à des partenaires en lien avec le monde économique, cette déscolarisation précoce conduit à externaliser la lutte contre le décrochage scolaire alors qu'existe au sein des LP des dispositifs qui ont fait leurs preuves (réorientations rapides, pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire, mission de lutte contre le décrochage scolaire...). La réforme évoque même la

Le fond idéologique est toujours le même : l'entreprise ferait mieux que l'École pour former et insérer.

possibilité de « mentor » – c'est-à-dire de salarié-es du privé – qui encadrerait ces jeunes.

DÉRÉGULER L'ANNÉE DE TERMINALE BAC PRO

Alors qu'on peut voir l'impact catastrophique du passage anticipé des épreuves de spécialités en lycée général et technologique, Macron veut calquer cette organisation au LP. Les examens auraient lieu en mars et les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) seraient allongées pour les élèves qui suivraient le module « insertion professionnelle »! Ceux et celles voulant poursuivre leurs études reviendraient au mois de juin. Pour les élèves c'est une nouvelle baisse de temps de formation professionnelle et générale en lycée. La gratification des stages risque de dissuader les élèves de s'engager vers les poursuites d'études. Comprise en 1,40 euros et 2,80 euros de l'heure, elle ne couvrira rien aux entreprises car elle est financée par de l'argent public! La moitié du milliard octroyé chaque année y sera consacré.

L'ENTREPRISE UN LIEU DE FORMATION, VRAIMENT ?

Le fond idéologique est toujours le même : l'entreprise ferait mieux que l'École pour former et insérer. Présenter les PFMP et leur doublement en

terminale comme l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle est un a priori idéologique. D'une part, les liens entre le LP et le monde économique sont déjà très (trop) forts, comme en témoigne le développement des Campus des métiers et des qualifications. D'autre part, jamais ne sont interrogées leur accessibilité (difficile à trouver, discriminatoire, lié à la conjoncture), leur qualité (encadrement défaillant/répétition des tâches) et leur dangerosité (accidents du travail/exposition aux risques/VSSST).

LE PACTE : TRAVAILLER PLUS POUR PERDRE MOINS...

Il s'agit, pour les personnels volontaires, d'accepter des missions supplémentaires (remplacement de courte durée, aide aux élèves, lien école/entreprise) pour un montant indemnitaire de 7500 euros désocialisé et défiscalisé. Cette augmentation de la charge de travail est une négation du travail didactique et pédagogique. Non seulement, le pacte est le bras armé de la réforme car tous les dispositifs éligibles sont les mesures sur lesquelles elle repose, mais il est aussi un levier pour attaquer le statut. Générateur d'inégalités entre les femmes et les hommes, il va mettre les personnels en concurrence et déliter les collectifs de travail. Il consacre une vision managériale qui s'incarnera dans la mise en place de hiérarchies intermédiaires.

La réforme Macron de la voie professionnelle est une régression majeure qui doit être combattue par l'ensemble de la CGT. ♦

La casse des droits et l'individualisation pour plus de précarité.

La dernière loi promue en 2018 « Liberté de choisir son avenir professionnel » porte un coup fatal à la liberté de choix et à l'accès à la formation professionnelle.

Quatre ans plus tard, le gouvernement, à l'initiative de Macron, a lancé ce qu'il appelle « Objectif plein-emploi » pour 2027 et annonce une loi « pour une nouvelle société du travail et de l'emploi ». Après la réforme de l'assurance chômage, celle-ci prévoit la mise en place de France travail. Ce projet s'inscrit dans la suite des ordonnances qui ont favorisé le recours à la

précarité (les CDD sont de plus en plus courts), notamment des jeunes et des travailleurs licenciés avant l'âge de la retraite.

La future réforme de France Travail, tout comme la récente réforme de l'assurance chômage n'ont pas d'autres buts que de mettre le plus grand nombre, et parmi eux, souvent les plus précaires, sous le joug du patronat. Son contenu repose sur une attaque en règle des droits individuels à la formation et de l'indemnisation des privé-es d'emploi.

De la logique d'une formation d'investissement pour le futur on est passé à une logique de rentabilisation d'un système au service de la productivité et du profit.

C'est ainsi que le gouvernement pense aujourd'hui mettre en place une politique de formation uniquement destinée au plein-emploi et à une adéquation radicale entre formation et emploi. ♦

Laurence Robert

Professeure de gestion administrative

dans l'Yonne, académie de Dijon

En tant que prof de GA, comment as-tu ressenti les annonces de Macron sur la fermeture des filières prétendument non-insérantes, notamment celles du tertiaire ?

J'ai ressenti une grande colère face à la nouvelle attaque concernant la filière gestion-administration devenue entre-temps « AGOrA » ; la promesse du ministère était de proposer une diminution de capacité d'accueil ou des fermetures pendant 4 ans jusqu'en 2022 ! Or il nous annonce des fermetures jusqu'en 2026 ! Certains collègues se sont reconvertis dans la filière Accueil ou Logistique et au final, on leur annonce aussi des fermetures ou réduction de capacité alors que ces collègues ont fait des efforts pour leur reconversion. C'est un grand mépris du corps enseignant et du métier même.

Le tertiaire n'a cessé d'être développé ces dernières années sans aucune réflexion pour au final aboutir à un véritable naufrage et ce sont encore les enseignants qui en font les frais !

Comment as-tu pris les annonces du ministre de l'éducation sur les reconversions envisagées dans le primaire et au collège ?

L'adaptabilité semble être la seule réponse du ministère qui tient absolument à avoir un enseignant face à une classe, peu importe les compétences de l'enseignant. C'est vraiment méconnaître les différents niveaux d'enseignements. Un enseignant de lycée professionnel ne procède pas comme un enseignant de collège ou d'école primaire ! Les attentes sont totalement différentes et personnellement je ne me sens pas en capacité d'avoir un autre public que celui de l'enseignement professionnel ! De plus, je trouve que le ministère manque totalement de considération face aux professeurs des écoles ou aux enseignants de collèges pour au final proposer des postes sans formation spécifique à des PLP.

Comment envisages-tu l'avenir de la voie professionnelle ?

La voie professionnelle est à mon avis au bord du gouffre surtout dans les territoires ruraux, il me semble inconcevable de fermer 80 filières non insérantes tout en créant 150 diplômes sans moyens conséquents supplémentaires et en tenant compte du bassin local d'emploi tellement fluctuant ! Les collègues semblent inquiets mais peu prêts à s'engager dans des actions plus marquantes. Seule la lutte contre le pacte en voie pro permettrait de stopper nette cette réforme, tout comme le refus de s'investir dans des FCIL qui sont totalement chronophage à monter, peu viable dans le temps et qui ne permettent pas aux étudiants d'obtenir un diplôme supplémentaire. La dégradation de nos conditions de travail ne va pas cesser de croître malheureusement !

Comment envisages-tu ton avenir ?

J'ai déjà été convoquée pour un entretien avec la RH de proximité de mon département en 2018 et je ne souhaite pas attendre d'être reconvoquée à nouveau car j'enseigne dans un département rural où le bassin d'emploi n'est pas très favorable aux emplois administratifs. J'ai donc devancé cet éventuel appel pour travailler sur une reconversion sur un poste d'attachée administrative, un milieu très éloigné de l'enseignement car je ne me vois pas absolument pas enseignante en collège ou à l'école ! ♦

Un lycée pro au service de l'émancipation des jeunes

Propositions CGT Educ'action

Les grilles horaires issues de la réforme Blanquer ont diminué les heures d'enseignement disciplinaire. La réforme Macron, qui augmente encore le temps de stage des élèves retire encore des heures d'enseignement. **Pour la CGT Educ'action, il est plus que nécessaire de redonner les heures perdues** dans des disciplines générales et professionnelles.

La refonte des référentiels pour les adapter aux compétences mises en œuvre dans le cadre d'un emploi témoigne du glissement de l'enseignement à un métier vers celui minimaliste d'occupation d'un poste de travail. Il s'agit aujourd'hui de faire accéder à des compétences utiles et polyvalentes afin de faire baisser la culture professionnelle et par conséquent sa rémunération. Tout le contraire de ce que propose la CGT !

REDONNER DE LA QUALIFICATION

L'introduction des blocs de compétences dans les diplômes validés par les scolaires conduit à un affaiblissement de leur valeur symbolique pour une insertion de qualité. Cette dévalorisation liée à l'introduction du CCF se poursuit avec la mise en place d'attestations de compétences validant partiellement des éléments du diplôme en cas d'échec du ou de la candidat.e.

Cette mise en pièces des diplômes conduit inexorablement à une individualisation accrue dans le monde du travail : **Les compétences individuelles mises en œuvre dans l'emploi détrônent la qualification reconnue par le diplôme.** Bienvenue sur le marché de l'emploi, celui où le patronat fixe aujourd'hui les règles et de l'offre et de la demande...

La CGT Educ'action revendique l'abandon de l'évaluation par compétences et demande le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles nationales garantissant un traitement équitable pour chaque candidat.

RENDRE LA VOIE PROFESSIONNELLE PLUS ATTRACTIVE

Pour la CGT Educ'action **il faut réorganiser la scolarité en cursus et s'attaquer à l'orientation « contrariée ».** Il faut donc rompre avec « l'orientation active » qui repose sur la construction d'un parcours professionnel et mettre en place une éducation à l'orientation basée sur la connaissance des métiers avec des moyens institutionnels spécialisés. Il faut en finir avec la « vente de soi » et l'employabilité immédiate.

Sur le long terme **des filières qui intègrent les enjeux écologiques** doivent être mises en place dans les métiers du bâtiment, de l'industrie ou de la production. Le développement de formations qui **répondent aux besoins sociaux des populations** est indispensable. La baisse constante des effectifs doit être combattue en ouvrant **des formations formant aux métiers du sport, des jeux vidéo, des médias, de la culture, du net...** La fin de Parcoursup, la création de classes passerelles et l'ouverture de places en STS doivent garantir des poursuites d'études réussies et qualifiantes.

DÉGENERER LES FORMATIONS

L'enseignement professionnel n'est pas mixte. En 2021, 12 % seulement des effectifs en Bac Pro industriels sont des filles. Par opposition, les effectifs sont pléthoriques dans les métiers de service.

Au LP, les filles subissent une double domination. Elles sont formées dans des filières qui reproduisent les stéréotypes de genre (professionnalisation du travail domestique, naturalisation des compétences féminines) et qui les condamnent souvent à des bas salaires, de la précarité, des horaires flexibles.

La CGT Educ'action revendique un accès sans discrimination de sexe à toutes les formations comme un des moyens pour s'attaquer à la reproduction d'un ordre social genré.

LUTTER CONTRE LES INEGALITES ET LES DISCRIMINATIONS

La discrimination est un régime global de fonctionnement et d'organisation de l'institution scolaire, et plus largement un produit de l'ordre social. **Le LP concentre fortement des populations d'origine populaire** (57 % d'élèves d'une « origine sociale défavorisée ») **et d'ascendance migratoire** (les 3/4 des garçons descendants d'Afrique subsaharienne sont scolarisés dans les filières professionnelles). Cette population d'élèves présente des difficultés scolaires importantes, notamment dans la maîtrise de la langue.

C'est pourquoi **il est indispensable d'intégrer les lycées professionnels dans une carte refondée de l'éducation prioritaire.** Gagner des moyens pour ces élèves c'est lutter contre les inégalités sociales. A ce titre, la CGT Educ'action revendique une allocation d'étude pour les jeunes dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. ♦



Mobilisation citoyenne à Lure (70) pour les services publics

LURE LE 14 MAI 2023

Du 12 au 14 mai 2023, la Convergence nationale des services publics a organisé à Lure (70), une mobilisation pour donner un nouvel élan à nos services publics : « défendre, développer et démocratiser nos services publics » et « remettre l'intérêt général et les solidarités au cœur de nos politiques publiques ».

Huit ans après le rassemblement de Guéret en 2015, 260 organisations syndicales, associatives et politiques, signataires de l'appel de la Convergence ont animé des stands et participé aux divers ateliers et conférences qui ont rassemblé des centaines de participants. Près de 3000 personnes se sont rassemblées à Lure et ont participé à la manifestation du samedi après-midi. Un regret sur le manque de présence sur un enjeu aussi important qui s'explique certainement par l'implication forte des militants depuis plusieurs mois sur le mouvement des retraites.

ATELIERS

Durant ces trois jours, dans dix ateliers, des centaines d'usagers, personnels et élus ont échangé sur de nombreuses thématiques qui sont au centre de la réflexion et l'action pour la défense, le développement et l'élargissement des services publics.

La CGT a activement participé à plusieurs ateliers/débats notamment sur « le droit à l'énergie » avec la secrétaire générale de l'ONG - Droit à l'énergie,

SOS Futur, sur « le service public ferroviaire » avec le président de la convergence nationale Rail, sur les questions autour « des services de santé de proximité » avec la secrétaire générale de la fédération de la santé et de l'action sociale et la Convergence maternités et hôpitaux de proximité.

De nombreux stands installés au Village des services publics ont favorisé des rencontres et ont permis de prolonger les échanges des ateliers sur le transport et le rail, sur la sécurité sociale avec une exposition, sur la santé et sur d'autres sujets tels ceux de l'accès à l'eau, de l'agriculture et du droit à l'alimentation pour tous, de l'éducation/formation, de la campagne « Industrie - Service public » au stand de l'UD et l'UL CGT70, de la gestion des déchets et développement des territoires, de la transition écologique et sociale, sur la forêt et l'écologie, de la Justice, sur la Poste et les télécommunications.

PLACE DE L'UFSE

L'UFSE-CGT a participé dès le vendredi après-midi à une table ronde avec la FSU et Solidaires sur l'enjeu de la Fonction publique et des services publics, dans un contexte de casse de nos missions. Le débat auquel ont participé près de 70 personnes dont plusieurs militants de la FDSP, a permis d'échanger sur « Comment s'appuyer sur le mouvement social des retraites et faire le lien avec la nécessaire construction d'un rapport de force sur l'avenir de la Fonction publique, de ses personnels et des services publics ».

L'UFSE-CGT a aussi participé à l'animation d'une conférence sur les enjeux autour de « Quelle sécurité sociale à reconquérir pour demain » et d'un atelier

sur « Quel statut et quel fonctionnement pour assurer un vrai service public » avec la FSU et le collectif « nos services publics ».

DÉFENSE COMMUNE

Si la Convergence des services publics rassemble des organisations très différentes, des comités locaux pour la défense de l'Hôpital, des coordinations nationales pour la Santé ou le Rail, des confédérations syndicales, etc., cela pose quelques difficultés à élaborer des revendications précises mais un objectif commun nous rassemble c'est la défense des services publics.

Alors au terme de ces trois jours qui ont permis de débattre des alternatives aux politiques actuelles de destruction systématique des services publics, la « Convergence des services publics » a élaboré une feuille de route avec des axes à mettre en œuvre « pour un nouvel élan pour nos services publics » : une mobilisation contre le prochain Projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2024) et l'organisation d'une réunion avant la fin de l'année pour discuter des politiques et des batailles à mener afin de maintenir et développer les services publics au plan national et européen.

Dans le prolongement de l'initiative de Lure, la Convergence propose de travailler à une journée de mobilisation dans un maximum de localités en faveur des services publics.

L'UFSE-CGT en lien avec la Confédération et les fédérations des deux autres versants de la Fonction publique, débattre des modalités de sa participation dans ces initiatives, qui peuvent faire le lien avec notre campagne CGT Industrie et Services publics. ♦

Des mesures salariales insuffisantes pour 2023 et 2024

LE CONTEXTE SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La situation salariale dans la Fonction publique n'a cessé de se dégrader depuis 2010, avec un gel quasi continu de la valeur du point d'indice qui a conduit à une perte de sa valeur de + 16,78 % en mai 2023 par rapport à l'inflation et à une paupérisation des agents publics. Le gouvernement, jusqu'alors fermé à toutes mesures générales de revalorisation des salaires, a dû à de multiples reprises depuis 2021 relever le niveau de l'Indice Minimum de Traitement de la FP du fait de la hausse du SMIC. Mais sans une refonte des grilles indiciaires, cela a conduit à un tassement des carrières sans précédent et inacceptable pour plus d'un million d'agents C et B!

La CGT avec toutes les OS revendique l'ouverture d'une véritable Négociation avec accord de méthode, pour « envisager des mesures générales, reconnaître les qualifications, redonner de l'amplitude aux carrières, assurer l'égalité professionnelle et garantir le niveau de rémunération de l'ensemble des agents et des agents de la Fonction publique par des dispositifs pérennes. », mesures indispensables pour les pensions.

DES MESURES LARGEMENT INSUFFISANTES:

Contraint par le niveau de l'inflation très élevé à 5,1 % en mai, mais aussi par la situation d'écrasement des grilles, le ministre Guerini a annoncé le 12 juin des mesures pour 2023 et 2024, reprises sans plus de précisions lors de la rencontre du 27 juin.

Au 1er juillet 2023:

- + 1,5 % à la valeur du point d'indice (soit 4,92 €), mesure largement insuffisante après celle de 3,5 % consentie en 2022!

- Une mesure spécifique « bas de grille » pour les trois grades de la catégorie C et les deux premiers grades de la catégorie B, qui n'a pour objet que de rétablir la progressivité de la grille en partant de l'indice minimum de traitement 361.

Au final, et compte tenu du nombre d'agents déjà rémunérés à l'IMT 361 le gain sur la fiche de paie n'est que de 0



Céline Verzeletti, au micro, à la sortie du rendez-vous salarial du 12 juin

à 9 points d'Indice majoré. Et le bas de la grille C sera juste au-dessus du SMIC avec des gains indiciaires très faibles (1 point d'indice à chaque avancement d'échelon jusqu'au 8e échelon!).

Avant fin 2023:

- Une prime dite de « pouvoir d'achat ». Elle sera dégressive de 800 à 300 € Brut et non reductible, au bénéfice des salarié-es ayant une rémunération brute mensuelle inférieure ou égale à 3250 €. Aucune précision sur les modalités de la dégressivité et du calcul de ce plafond (quelles primes et indemnités prises en compte dans la rémunération?) n'a été apportée.

- Des mesures d'accompagnement (décrets et arrêtés cet été):

- la reconduction pour 2023 de la GIPA;

- au 1/9: + 10 % des forfaits nuitées et repas relatifs aux frais de missions/formation;

- au 1/9: une prise en charge des abonnements de transports à 75 %, cumulable avec le forfait mobilités durables.

Mesures prévues pour 2024:

- au 1er janvier, + 5 points d'indice sur toute la grille et toutes les catégories, environ + 25 € par mois;

- + 10 % du barème de monétisation

des comptes épargne temps (A 150 €, B 100 € et C 83 €);

Toutes ces mesures, qui ont fait l'objet d'une présentation malhonnête et fallacieuse du gouvernement sont loin de répondre aux revendications salariales et aux pertes déjà subies. De plus elles maintiennent une faible amplitude des carrières loin de la nécessaire refonte des grilles.

LA DÉMARCHE CGT:

Pour l'heure la CGT continue d'exiger l'augmentation significative de la valeur du point d'indice, l'amélioration des carrières basées sur la reconnaissance des qualifications et de l'ancienneté, l'égalité salariale et professionnelle, des mesures pour les contractuels et pensionnés/retraités.

La CGT poursuivra le travail engagé avec les autres organisations syndicales de la Fonction publique pour exiger l'ouverture d'un véritable processus de négociation qui permette de définir et de mettre en œuvre les dispositifs de rémunération et de déroulement de carrière indispensable, avec l'objectif de rendre de l'attractivité à la FP.

Une telle démarche s'inscrit aussi dans la poursuite de la bataille sur les retraites dès lors que l'augmentation des traitements et des salaires, l'égalité salariale et plus largement professionnelle, participent au financement des régimes de retraite. ♦

Grille indiciaire des catégories C et B au 1^{er} juillet 2023

Echelon	IM au 1/1/2022	1/5/2023 grille avec indice minimum	Nouvel IM au 1/7/2023	Gain indiciaire
---------	----------------	-------------------------------------	-----------------------	-----------------

Grade C1

1	340	361	361	0
2	341	361	362	+1
3	342	361	363	+2
4	343	361	364	+3
5	345	361	365	+4
6	348	361	366	+5
7	351	361	367	+6
8	354	361	368	+7
9	363	363	371	+8
10	372	372	372	0
11	382	382	382	0

Grade C2

1	341	361	362	+1
2	343	361	364	+3
3	346	361	365	+4
4	354	361	368	+7
5	360	361	369	+8
6	365	365	371	+6
7	370	370	372	+2
8	380	380	380	0
9	392	392	392	0
10	404	404	404	0
11	412	412	412	0
12	420	420	420	0

Grade C3

1	355	361	368	+7
2	361	361	370	+9
3	368	368	371	+3
4	380	380	380	0
5	393	393	393	0
6	403	403	403	0
7	415	415	415	0
8	430	430	430	0
9	450	450	450	0
10	473	473	473	0

Echelon	IM au 1/9/2022	1/5/2023 grille avec indice minimum	Nouvel IM au 1/7/2023	Gain indiciaire
---------	----------------	-------------------------------------	-----------------------	-----------------

Grade B1

1	356	361	368	+7
2	359	361	369	+8
3	361	361	370	+9
4	363	363	371	+8
5	369	369	372	+3
6	381	381	381	0
7	396	396	396	0
8	415	415	415	0
9	431	431	431	0
10	441	441	441	0
11	457	457	457	0
12	477	477	477	0
13	503	503	503	0

Grade B2

1	363	363	371	+8
2	369	369	372	+3
3	379	379	379	0
4	390	390	390	0
5	401	401	401	0
6	416	416	416	0
7	436	436	436	0
8	452	452	452	0
9	461	461	461	0
10	480	480	480	0
11	504	504	504	0
12	534	534	534	0

**Ces mesures,
font l'objet d'une
présentation
malhonnête et
fallacieuse du
gouvernement**

Surindiciation et retraite en Outremer :

De la mise en extinction de l'indemnité temporaire de retraite à... ?

Jusqu'en 2009, toute retraité·e de la Fonction publique de l'Etat résidant dans les territoires de l'Océan Indien et du Pacifique touchait un complément de retraite, nommé indemnité temporaire de retraite, l'ITR. Pour l'Atlantique, ni les Antilles ni la Guyane n'étaient concernées, seuls les retraité·es de Saint-Pierre et Miquelon la percevait. Ce complément était lié à la résidence et non au fait d'avoir travaillé en outremer. Le but de cette ITR était de prendre en compte la cherté de la vie outremer, cherté qui sert de support à la surindiciation des rémunérations indiciaires en outremer.

A partir de 2008, au lieu de réformer l'ITR, l'État a décidé de le mettre en extinction, prenant prétexte d'effets d'aubaine de certains hauts fonctionnaires métropolitains qui jugeaient les rivages de ces océans plus propices à leur bien être en retraite. Promesse était faite de remplacer l'ITR par un système plus juste, qui n'a jamais vu le jour.

La mise en extinction de l'ITR doit être achevée en 2028. En 2023 les ayants droit peuvent encore bénéficier d'une ITR de 4000 euros maximum par an, ce montant baissant de 800 euros chaque année jusqu'en 2028.

En mars 2022 et février 2023, les ministères de l'Outremer et de la Fonction publique ont réuni un « comité consultatif sur l'extinction de l'ITR », composé de trois « collèges », dont un collègue parlementaire représentant les outremer, en dehors des Antilles et de la Guyane, en plus des syndicats et des administrations. Promesse est faite lors de ces réunions d'ouvrir enfin le travail sur une proposition alternative pour prendre en compte la surindiciation pour la retraite.

Une nouvelle réunion du comité consultatif était prévue en juin, afin de débattre des propositions gouvernementales, avant la réunion conclusive de septembre, qui débouchera sur un article du projet de loi de finances 2024, le nouveau système étant applicable au 1er janvier 2024. Cette réunion se tiendra le 19 juillet 2023 au ministère de l'Outremer.

Département Territoire	Surindiciation	Taux ITR
Antilles Guyane	40 %	Ø
Mayotte	40 %	35 %
La Réunion	53 %	35 %
Saint-Pierre et Miquelon	85 %	40 %
Nouvelle Calédonie 1er taux	73 %	75 %
Nouvelle Calédonie 2e taux	94 %	
Polynésie 1er taux	84 %	
Polynésie 2e taux	108 %	
Wallis et Futuna	105 %	

DÉPLAFONNER L'ERAFP ?

Le contenu des discussions, y compris de la part de certains élus et de la CFDT, était en février 2023 inquiétant quant à la possibilité d'utiliser la retraite additionnelle de la Fonction publique [ERAFP: établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique] pour mettre en place une cotisation sur la surindiciation, donnant des droits supplémentaires à la retraite.

Pendant le débat parlementaire sur la réforme des retraites de 2023, certains amendements sur le déplafonnement de l'ERAFP outremer ont été déposés, sur l'impulsion de représentants des outremer. La part des primes qui cotisent à l'ERAFP ne peut pas être supérieure à 20 % de la rémunération indiciaire (soit 500 euros pour un indiciaire de 2500 euros, même si on a 1000 euros de primes). Ces amendements parlementaires proposaient de déplafonner pour les fonctionnaires en outremer à 40 % de l'indiciaire la part de primes soumises à cotisation ERAFP (soit 1000 euros pour un indiciaire de 2500 euros). Heureusement, ces amendements n'ont pas été adoptés dans la réforme des retraites, mais ils sont significatifs de l'opinion de certains élus.

Il est tout à fait impossible pour la CGT — et semblerait-il pas uniquement pour elle — d'accepter un tel déplafonnement de l'ERAFP.

D'une part la cotisation ERAFP est faible, 5 % pour l'agent et 5 % pour l'employeur, quand une cotisation de retraite standard est de 28 % (11 % pour les agents et 17 % pour l'employeur). Ce qui donne une cotisation chaque mois de 100 euros pour 1000 euros de primes. Le « rendement » de l'ERAFP est faible, 3,74 %, quand un rendement standard de retraite à points ne peut pas être inférieur à 5 % : il est de 7,75 % à l'IRCANTEC.

En clair cela signifie qu'en annulant l'inflation (euros constants), un an de cotisation sur 1000 euros mensuels de primes donne 1200 euros de cotisation annuelle et 44,88 euros annuels de retraite, soit 3,74 euros mensuels de retraite; donc pour 10 ans de cotisation ERAFP, 37,40 euros de retraite supplémentaire et pour 43 ans de cotisations 160,82 euros de retraite supplémentaire, le tout pour 1000 euros de primes à compenser.

Comme le savent parfaitement les fonctionnaires, l'ERAFP ne rapporte rien et n'est pas vraiment une retraite, ni additionnelle ni supplémentaire !

Il n'est pas question pour la CGT de laisser s'étendre la retraite par capitalisation qu'est l'ERAFP, puisque le véritable objectif des partisans de la capitalisation n'est pas l'ITR, mais d'étendre la capitalisation à l'ensemble

des primes des fonctionnaires, avant de l'étendre à l'ensemble des salariés du pays. La CGT ne veut donc pas de l'ERAFP pour remplacer l'ITR.

Cotiser sur l'IRCANTEC est aussi impossible, puisque l'IRCANTEC est la retraite complémentaire des contractuels, et non des fonctionnaires.

CALCULER UN INDICE RETRAITE

La solution que propose la CGT est beaucoup plus simple, et s'inspire de ce qui existe pour les primes prises en compte dans le calcul de la retraite des fonctionnaires, en particulier pour les agents en service actif (policiers, pénitentiaires, douaniers).

Ces agents cotisent sur une part de primes représentant 28 % de leur indiciaire, et leur retraite est calculée sur l'indice de leur échelon, multiplié par 1,28 (indice retraite 640 pour un indice 500 par exemple).

La CGT propose que l'indice retraite des fonctionnaires outremer tienne compte du niveau de leur surindiciaire outremer. Des conditions de durée d'exercice des fonctions en outremer, de domiciliation en outremer pour la retraite, et des conditions particulières pour les originaires ayant exercé une partie de leur carrière en métropole, pourraient être déterminées, pour éviter les effets d'aubaine, et s'assurer que les originaires exerçant leur fonction en outremer soient le public ciblé par cette retraite supplémentaire, sans aucune discrimination envers aucun citoyen.

Une cotisation matérialisant les droits à retraite, cette retraite supplémentaire pourrait être étendue aux Antilles et en Guyane.

La solution qui sera trouvée ne peut pour la CGT qu'entrer dans le cadre d'une retraite par répartition, avec un taux de cotisation permettant un véritable maintien du niveau de vie des retraités outremer, soumis à une cherté de la vie importante, avec une cotisation employeur plus élevée que la cotisation agent. ♦

La CGT ne veut pas de l'ERAFP pour remplacer l'ITR

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 22 JUIN 2023

En introduction, le ministre rappelle le désaccord qui a opposé le gouvernement aux organisations syndicales sur le passage en force de la réforme des retraites, il indique souhaiter tourner la page et entamer un dialogue sur les carrières et rémunérations notamment. Il donne ensuite des précisions sur l'agenda social:

Les mesures salariales annoncées le 12 juin 2023 aux organisations syndicales seront présentées en conseil des ministres du 28 juin.

Stanislas Guerini a demandé à la DGAFP d'organiser une 2e réunion sur les questions salariales avec les organisations syndicales le 27 juin.

Des discussions commenceront pendant l'été pour parvenir à un accord de méthode sur les carrières et les rémunérations.

Le ministre a aussi indiqué qu'une réunion de négociations sur la prévoyance se tiendrait avec les organisations syndicales le 28 juin.

La CGT a lu une déclaration liminaire au nom de toutes les organisations syndicales.



DÉCLARATION LIMINAIRE UNITAIRE

Malgré 6 mois de grèves et une mobilisation historique et très majoritairement soutenue dans la population, le gouvernement a fait le choix de promulguer la loi injuste et brutale reportant de 62 à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits au départ à la retraite.

Nos organisations syndicales ne s'y trompent pas: c'est bien le pouvoir exécutif qui sort considérablement affaibli de ce conflit.

Elles restent déterminées à ne pas tourner la page de cet enjeu majeur.

C'est également le cas s'agissant des salaires et du pouvoir d'achat des agentes et des agents de la Fonction publique, quel que soit le versant où elles et ils exercent leurs missions, qu'elles et ils soient titulaires ou contractuels.

Nous tenons à redire que les dispositions unilatérales du gouvernement annoncées lors du rendez-vous du

12 juin sont trop insuffisantes et que leur mise en œuvre est hypothétique, puisque pour la prime exceptionnelle c'est le principe de la libre administration des collectivités qui s'applique.

Il est urgent de se donner les moyens de négocier la politique salariale dans la Fonction publique comme dans le secteur privé.

C'est pourquoi nous demandons solennellement qu'une deuxième réunion soit convoquée dans les prochains jours. Celle-ci doit être l'occasion d'engager la négociation permettant une réelle amélioration immédiate du pouvoir d'achat des personnels, en particulier l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Nous nous joignons pleinement au communiqué unitaire interprofessionnel qui appelle « partout les salariés avec leurs organisations syndicales à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner des augmentations de salaire.



EXAMEN DES TEXTES À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUN:

PROJET DE DÉCRET CRÉANT UN DISPOSITIF DE DON DE JOURS DE REPOS AU BÉNÉFICE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Ce projet de décret est pris en application de l'article 36 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels.

Ses conditions d'application sont fixées par le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public.

Le projet de décret vient ainsi modifier le décret du 28 mai 2015 afin d'y insérer les dispositions d'application du don de jours de repos au profit d'un agent public sapeur-pompier volontaire.

Son champ d'application est ainsi identique à celui des dispositifs de don de jours actuels:

1° les fonctionnaires en activité rele-

vant des trois versants de la Fonction publique ;

- 2° les agents contractuels de droit public des trois versants de la Fonction publique ;
- 3° les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques relevant du code de la santé publique ;
- 4° les ouvriers de l'État ;
- 5° les magistrats de l'ordre judiciaire.

Le projet de décret n'est pas applicable aux militaires, qui feront l'objet d'un texte particulier à prendre par le ministère des Armées.

La CGT a désigné un expert sur ce texte :

Notre expert explique comment sont utilisés les pompiers volontaires dans la sécurité civile.

Il s'agit de dévoiement des règles de santé et de sécurité au travail par les employeurs publics.

L'arrêt Matzak pris par la Cour de Justice européenne demandait à ce que soient considérées comme du temps de travail les heures de garde.

Le 24 mai 2023, le tribunal de Strasbourg a considéré qu'il fallait mettre une limite au temps de travail des sapeurs-pompiers volontaires.

Actuellement dans beaucoup de casernes, 50 % des effectifs sont constitués par des sapeurs-pompiers volontaires ce qui permet aux employeurs publics de ne pas faire d'embauche de sapeurs-pompiers professionnels.

Le texte qui nous est présenté pourrait aggraver cette situation en permettant de rémunérer les sapeurs-pompiers volontaires qui prendraient des gardes sur des jours de congés sans versement des cotisations sociales.

Pour ces raisons, la CGT a voté contre ce texte.

RÉSULTATS DES VOTES :

Pour : 0

Contre : CGT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CGC, FA FP

Abstention : CFDT

PROJET DE DÉCRET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AU CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE ET AU CONGÉ DE PROCHE AIDANT DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Le projet de décret en Conseil d'État tire les conséquences au niveau réglementaire des modifications législatives des articles du Code général de la Fonction publique par les articles 87 et 88 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 et complète les modalités d'utilisation de chacun de ces congés dans les trois versants de la Fonction publique.

Le chapitre Ier détermine les dispositions relatives au congé de présence parentale dans la Fonction publique de l'État.

Le chapitre II détermine les dispositions relatives au congé de présence parentale dans la Fonction publique territoriale.

Le chapitre III détermine les dispositions relatives au congé de présence parentale dans la Fonction publique hospitalière.

Le chapitre IV détermine les dispositions relatives au congé de proche aidant.

Des dispositions transitoires sont prévues à l'article 18 afin de permettre aux agents publics bénéficiant d'un congé de présence parentale ou d'un congé de proche aidant en application des dispositions antérieures à l'entrée en vigueur du décret de continuer à bénéficier de ces congés dans les conditions prévues par ces dispositions jusqu'au terme de la durée en cours de ces congés. La prolongation de ces congés ou l'octroi d'un nouveau congé s'effectue dans les conditions prévues par le décret.

Ce texte représente une amélioration de la situation des agents, c'est la raison pour laquelle la CGT s'est prononcée favorablement à ce décret.

RÉSULTATS DES VOTES :

Pour : CGT, FSU, FO, UNSA, CFDT, Solidaires, CGC, FA FP

Contre : 0

Abstention : 0

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2020-530 DU 5 MAI 2020 FIXANT POUR UNE DURÉE LIMITÉE LES MODALITÉS DE TITULARISATION DANS UN CORPS OU CADRES D'EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS À L'ISSUE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une durée limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la Fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage précise, sur le plan réglementaire et pour les trois versants de la Fonction publique, le dispositif institué par l'article 91 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformations de la Fonction publique.

D'une durée initiale de cinq années à compter de la publication de la loi de transformation de la Fonction publique, la mise en œuvre de ce dispositif dérogatoire a été prolongée d'une année jusqu'au 6 août 2025.

La modification du projet de décret, qui figure parmi les mesures de la dernière Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, a pour objectif de fluidifier la mise en œuvre de ce dispositif sur la base des retours d'expérience des employeurs publics.

Outre l'article d'exécution, le projet de décret comprend trois articles modifiant de manière analogue les dispositions concernant chacun des trois versants de la Fonction publique.

La CGT est opposée à l'utilisation de l'apprentissage comme voie d'intégration dans la Fonction publique. Cependant, nous n'avons pas souhaité nous opposer à un dispositif susceptible d'améliorer la situation d'agents en situation de handicap. Pour cette raison, nous nous sommes abstenus sur ce texte.

RÉSULTATS DES VOTES :

Pour : CFDT, FO, CFDT, CGC, FA FP

Contre : 0

Abstention : CGT, Solidaires, FSU



PROJET DE DÉCRET PORTANT SUR LA **COMMUNICATION** AUX AGENTS PUBLICS DES INFORMATIONS ET **RÈGLES ESSENTIELLES À L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

Le projet de décret soumis à l'avis du Conseil commun de la Fonction publique est pris en application du nouvel article L.115-7 du code général de la Fonction publique. Entré en vigueur le 11 mars 2023, cet article, qui avait reçu l'avis favorable du CCFP du 8 novembre 2022, dispose que: « *L'agent public reçoit de son employeur communication des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions* ». Le champ d'application du projet de décret dépasse toutefois celui du code général de la Fonction publique puisqu'il s'applique également aux ouvriers de l'État, aux personnels médicaux des établissements publics de santé ainsi qu'aux personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.

Le projet de décret vient fixer les modalités de mise en œuvre de cette obligation d'information pour les différentes catégories d'agents publics qui entrent dans son champ d'application.

Afin d'accompagner les administrations dans la mise en œuvre de ce droit à l'information, un arrêté du ministre chargé de la Fonction publique (prévu aux articles 6, 13, 14 et 15 du projet) établira des modèles de documents que les employeurs pourront utiliser au bénéfice des agents publics relevant du code général de la Fonction publique. Des arrêtés sont également prévus aux articles 17 et 18 pour les personnels médicaux des établissements publics de santé et pour les personnels enseignants et hospitaliers.

RÉSULTATS DES VOTES:

Pour: CGT, UNSA, CFDT, FSU, CGC, FA FP

Contre: 0

Abstention: FO, Solidaires



LA NOUVELLE CE de la
CGT PJJ élu à Quiberon



Cinquième congrès de la CGT PJJ

Le cinquième congrès de l'Union nationale des syndicats CGT de la Protection judiciaire de la jeunesse – UNS CGT-PJJ - s'est réuni à Quiberon du 5 au 9 juin 2023.

Le congrès a réuni 55 délégués et deux membres de droit, le secrétaire général et la trésorière sortant-es. Les membres de la CE sortante ne participent au congrès que s'ils sont désignés comme délégué par leur syndicat.

Le rapport d'activité et le document d'orientation enrichi des travaux de la commission et des amendements adoptés en séance ont été adoptés à l'unanimité.

Trois commissions se sont réunies afin d'échanger sur des thématiques importantes et d'élaborer chacune une motion soumise aux délégués.

Les trois motions suivantes ont été adoptées:

- « Réaffirmer l'intérêt supérieur des jeunes accompagnés »;
- « Contre le fascisme, la riposte syndicale est de mise »;
- « Santé et sécurité au travail, la CGT PJJ s'engage à... ».

L'intervention de l'UFSE-CGT a permis un échange avec les délégués sur le contexte revendicatif, notamment la question salariale dans la Fonction publique.

Deux débats très riches se sont également tenus:

• L'un sur les corps communs (corps ministériels) administratifs, techniques et assistants sociaux. Il a pointé la problématique des inégalités de carrière et de rémunération, des doctrines d'emploi, de l'isolement de ces personnels et il a conclu à la nécessité d'être au plus près de ces personnels et de travailler en lien avec les autres syndicats de la Justice et l'UFSE-CGT.

• L'autre sur la question des « Centres d'éducation fermés » à l'issue duquel les délégués ont pris la position suivante: demande d'évaluation des CEF existants au ministère de la justice, opposition à la privatisation de notre mission qui doit relever du service public et arrêt de la construction des 20 nouveaux CEF prévus.

Une Commission financière de contrôle de trois camarades (sur 5 candidats) et une Commission exécutive de 19 camarades (sur 30 candidats) ont été élues.

Une Charte de la vie syndicale soumise aux délégué-es sera remise à la nouvelle CE.

La CE, réunie le vendredi matin, a élu les neuf membres du bureau national. Josselin Valdenaire a été réélu secrétaire général et Mélanie Faucher, trésorière. ♦



Conseil national Compte rendu

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL NATIONAL DE L'UFSE

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Union fédérale des syndicats de l'État – CGT, le Conseil National de l'UFSE avait été convoqué par sa commission exécutive qui avait arrêté l'ordre du jour suivant :

– Séquence du 20 juin :

- Cooptation de Nadia RAHOU de l'ANACT CGT à la CE
- Débat sur la situation revendicative.
- Débat sur les enjeux salariaux dans la Fonction publique.
- Table ronde et débat sur les enseignements du conflit « Retraite ».

– Séquence du 21 juin :

53e congrès confédéral. Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT était invitée à participer au débat. À la demande de délégué-es de différents syndicats, une demande de modification de l'ordre du jour a été formulée consistant à ce que le Conseil National débute par le débat dédié au 53e congrès confédéral.

Deux observations ont été formulées par la présidence de séance : d'une part, il aurait été regrettable de se priver de la participation et de l'intervention de Sophie Binet au débat, d'autre part, la demande formulée posait question du point de vue du respect des statuts de l'UFSE et plus particulièrement de l'article 12.

Néanmoins, la présidence de séance a procédé à l'organisation d'un vote par délégué-es sur la demande de modification de l'ordre du jour [à noter qu'une seule organisation avait demandé un vote par mandat et que les conditions statutaires n'étaient pas réunies pour qu'il soit organisé – article 14 des statuts de l'UFSE].

23 délégué-es ont voté contre la modification de l'ordre du jour proposé. 13 délégué-es ont voté pour.

Cooptation de Nadia RAHOU :

33 Pour – 0 Contre – 3 abstention
Situation Revendicative

Un rapport introductif à la discussion a été prononcé.

Les délégué-es ont débattu de la situation revendicative dans un contexte caractérisé notamment par

- la bataille sur la contre-réforme des régimes de retraite,
- le creusement du contentieux sur les traitements, les salaires, les retraites, les pensions et une inflation toujours aussi conséquente,
- la dimension inacceptable des propositions formulées par Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, au titre de la politique salariale dans la Fonction publique,
- la mise en œuvre d'une nouvelle séquence d'austérité budgétaire au titre des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale, l'importance de l'attaque portée au titre de la loi pour le plein-emploi et la transformation de pôle emploi en France Travail.

Au terme des échanges, les décisions suivantes ont été adoptées et votées par les délégué-es :

– Créer les conditions de la poursuite du travail unitaire au sein de l'intersyndicale Fonction publique.

– Proposer la construction d'un socle revendicatif unitaire sur la question salariale au sens large du terme, y compris s'agissant de ce que pourraient être les finalités et les contenus d'un accord de méthode « syndical ».

– Proposer aux organisations syndicales de la Fonction publique de construire un processus de mobilisation « Fonction publique » au mois de septembre [deuxième quinzaine] y compris sous la forme de la grève et de manifestations.



– Proposer aussi aux organisations syndicales de la Fonction publique de s'inscrire de manière unitaire dans la journée de mobilisation européenne de grève et de manifestations du mois d'octobre.

– Sur les enjeux posés par la loi dite du « plein emploi », de la transformation de pôle emploi en France travail, un processus de mobilisation dédié sera notamment proposé à la fédération nationale des personnels des organismes sociaux et au Comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires.

Ce processus de mobilisation pourrait le cas échéant prendre la forme d'une journée de grève et de manifestations au mois de septembre.

– Par ailleurs, dans un contexte caractérisé par des enjeux environnementaux toujours plus conséquents, le Conseil national a mandaté la branche d'activité revendicative « Politiques publiques » pour travailler à l'élaboration d'une campagne revendicative.

Ce processus de mobilisation s'inscrit par ailleurs dans les campagnes engagées par le Comité confédéral national de la CGT des 14 et 15 juin : d'une part, une campagne « pour un plan syndical pour l'environnement », d'autre part, une campagne « pour la protection de la naissance à la mort » [citation du programme du Conseil National de la Résistance] qui regroupe la bataille pour la sécurité sociale intégrale, pour la protection dans l'entreprise, et qui crée une nouvelle phase de la bataille sur les retraites.

S'agissant plus particulièrement des enjeux posés au titre des droits à la protection sociale complémentaire des personnels, actifs et retraités, fonctionnaire et agents non-titulaires au sens large du terme, en santé et en prévoyance, le Conseil National a souligné la nécessité de poursuivre le



travail engagé au sein de l'UFSE, de la CGT Fonction publique mais aussi dans des cadres unitaires.

Une nouvelle réunion de travail [CE et CFC de l'UFSE – Organisations de l'UFSE – Collectif « Retraités-es » de l'UFSE et les camarades chargés du processus de négociation au titre de la prévoyance] a été programmée dans ce sens le 5 juillet 2023.

POLITIQUE SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Un rapport introductif à la discussion a été prononcé

Le rapport introductif à la discussion a permis de préciser et présenter les annonces insuffisantes, provocantes et inacceptables du ministre Guerini du 12 juin dans un contexte où la situation salariale dans la Fonction publique n'a cessé de se dégrader.

La démarche syndicale proposée et plus particulièrement un travail dédié au sein de l'UFSE, de la CGT Fonction publique, de l'intersyndicale Fonction publique a été actée.

C'est dans ce sens que le Conseil national a aussi acté une campagne sur les salaires au deuxième semestre de cette année en insistant y compris sur la possibilité de faire des assemblées générales de personnels unitaires.

Le débat a conforté les points de vigilance que la CGT devra avoir :

- Tant sur la construction d'un accord de méthode si le gouvernement confirme l'ouverture d'un processus de négociation ;

- Que sur la construction de notre plateforme revendicative et du matériel à élaborer pour réussir une campagne en direction des personnels associant nos organisations, les syndiqués-es.

L'UFSE, à partir d'un état des lieux précis, interpellera la DGAFF et le cabinet ministériel, sur les situations où

les personnels ne bénéficient pas des mesures salariales (établissements publics, universités, etc.) du fait de leur statut ou de l'absence de financement par l'État.

Le refus des processus d'autofinancement de mesures salariales sur des budgets propres sera aussi traité.

53e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Pour rappel :

- Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT, a participé au débat.

- Après débat au sein du bureau de l'UFSE en date du 20 avril 2023, il avait été décidé de mettre à disposition des membres de la CE – CFC et des organisations de l'UFSE une note constitutive d'éléments pour le débat dédié au 53e congrès confédéral.

- Rédigée et signée par les deux co-secrétaires généraux de l'UFSE, cette note avait été adressée en amont de la réunion de la commission exécutive de l'UFSE en date du 23 mai et du Conseil National de l'UFSE des 20 et 21 juin.

Un rapport introductif à la discussion du Conseil National a été prononcé.

Les débats ont, entre autres, porté sur la dimension confédérale du 53e congrès, l'appréciation de l'activité mise en œuvre par l'UFSE en amont et durant le congrès, ainsi que celles des co-secrétaires généraux de l'UFSE.

Les débats, pour le moins contradictoires, se sont ensuite concentrés sur la note rédigée par les co-secrétaires généraux de l'UFSE.

Une demande de vote par mandats – conformément à l'article 14 des statuts de l'UFSE – a été demandée par 4 organisations : le SNEIP, l'UNSEN, les Finances Publiques, le SNTRS.

Mandatées dans ce sens par leur direction nationale, ces organisations ont indiqué qu'elles souhaitaient signifier leurs désaccords sur l'activité mise en œuvre par l'UFSE au titre du 53e

congrès confédéral en se prononçant contre la note en question.

Résultat du vote : à une large majorité les syndicats ont voté contre la note.

Dans un tel contexte, d'autres propositions ont été formulées :

- La mise en œuvre de processus de rencontre entre l'UFSE et les fédérations qui interviennent dans le champ du versant de la Fonction publique de l'État.

- La mise en place d'une commission de travail qui porterait sur différents points dont « la double nature de l'UFSE ».

Réunies en congrès constitutifs de l'UFSE, les organisations avaient notamment convenu, par dispositions statutaires que :

- L'UFSE assure le rôle de fédération pour les organisations qui lui sont affiliées directement [article 5 des statuts de l'UFSE],

- L'UFSE est une structure à double nature étant à la fois l'outil fédéral des syndicats affiliés directement et l'organisation commune au versant État de la Fonction publique [article 15 des statuts de l'UFSE].

Mandat a été donné au bureau et à la commission exécutive de l'UFSE de définir les objectifs précis et les modalités de travail de cette commission de même que sa composition : membres du bureau, de la CE – CFC, d'organisations « fédérées » et « affiliées directes ».

Des propositions pourraient être faites en cours de mandat mais aussi au titre du prochain congrès de l'UFSE sans exclure des propositions de modifications statutaires de l'UFSE. ♦

V^e congrès de la CGT Finances publiques

Le 5e Congrès de la CGT Finances Publiques s'est tenu du 5 au 9 juin 2023 à la Palmyre (Charente-Maritime).



Deux-cent cinq délégué-es, dont cent dix primo-congressistes, représentant quatre-vingt-quinze sections étaient présentes à ce congrès. Les autres sections n'avaient pas envoyé de délégué-es.

Ce chiffre très important de primo-congressistes est un signe de vitalité de notre syndicat et de renouvellement de ses militants.

Un congrès est un moment démocratique essentiel du syndicat.

C'est au cours de celui-ci que sont décidées l'orientation et les revendications de notre syndicat. C'est aussi le moment où se tissent des liens entre sections, membres de la direction nationale et camarades permanents à Montreuil.

Un congrès, ça redonne aussi « la pêche » aux militants.

D'autant plus qu'au milieu de cette échéance démocratique se tenait une journée nationale d'action le 6 juin, contre la réforme des retraites, à laquelle le congrès dans son ensemble a participé en organisant une manifestation à la Palmyre. Cet événement inédit, rassemblant près de trois cents personnes, a été fortement remarqué par les personnes ayant croisé notre route, ainsi que par l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT, qui compte en faire le récit dans une prochaine publication.

ORIENTATIONS

Les délégué-es ont travaillé sur le

document d'orientation, ainsi que les repères revendicatifs, feuilles de route de la CGT Finances publiques pour la mandature qui s'ouvre.

Environ huit cents amendements avaient été présentés par les sections pour enrichir le document initial proposé par la commission exécutive nationale sortante.

Une pré-commission d'avant congrès de la direction sortante avait déjà proposé l'adoption d'environ un tiers de ces amendements, permettant ainsi au congrès de mieux se concentrer sur les amendements restants.

Après des débats en commissions et en séance plénière, plus du tiers des amendements restants ont été adoptés. Le document d'orientation ainsi modifié a été voté à 93,06 %.

Idem pour les différents repères revendicatifs qui ont été votés à plus de 95 % pour onze d'entre eux et à 85 % pour deux d'entre eux.

La CGT Finances publiques, forte de cette nouvelle orientation, s'engage à construire un syndicalisme capable de lutter contre les politiques anti-sociales, contraires aux intérêts des agents et de la population, pour gagner de nouveaux droits, pour un service public, dont la DGFIP, au service d'une société plus juste, solidaire et féministe. Pour ce faire, elle œuvre à développer ses forces et son audience électorale, afin d'élever et élargir le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications.

ATELIERS

Dans les assemblées générales qui s'étaient déroulées dans les mois précédents notre congrès, les syndiqué-es avaient également débattu du bilan d'activité et du bilan financier de la mandature écoulée.

Le premier a été adopté à 87,75 %, le deuxième à 98,86 %.

Enfin, de nombreuses modifications statutaires, proposées par la direction sortante et les sections, ont également été votées. Les nouveaux statuts sont accessibles sur notre site national dans l'espace réservé aux syndiqué-es.

Lors du congrès, un membre de la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles de la CGT est venu exposer le travail de cette dernière. Cela confirme l'engagement de notre syndicat pour lutter contre ce fléau, y compris en interne.

Une table ronde sur la mutation du travail et le militantisme s'est tenue avec la participation d'Emmanuelle Lavignac, d'Isabelle Vuillet (Educ), d'Agathe Le-Berder (UGICT) et d'Hugo Coldebœuf (Banque de France). Les participants ont pu partager leurs expériences avec les congressistes.

Des ateliers se sont également déroulés avec comme thèmes :

- Revendicatif et syndicalisation des non-titulaires
- Nouvelles organisations du travail : émancipation ou contrainte ?
- Suivi et animation des collectifs régionaux : besoins des sections

Ces ateliers avaient pour objectifs d'affiner nos revendications et/ou fixer une feuille de route pour la prochaine direction nationale.

Lors de la dernière journée, les délégué-es ont élu la nouvelle direction (Commission Exécutive Nationale – CEN) composée de cinquante membres et la nouvelle Commission Financière de Contrôle composée de cinq membres.

La CEN est composée de dix-neuf femmes, trente et un hommes (il y avait dix-sept femmes et trente-trois hommes dans la précédente CEN). La nouvelle direction nationale est renouvelée à 48 %.

La Commission Financière de Contrôle est composée de deux femmes et trois hommes, comme lors de la dernière mandature. Elle est renouvelée à 60 %.

Fanny de Coster et Bruno Monziols ont été réélus respectivement secrétaire générale et administrateur à la politique financière lors de la 1^{re} réunion de la CEN à la toute fin du congrès. ♦

**Élections
professionnelles
juin 2023
à l'Agence
nationale pour
l'amélioration des
conditions
de travail:
la CGT
1^{re} organisation
syndicale!**

**La CGT ANACT-ARACT
obtient 53,65 % des
suffrages pour la CCP et
50,3 % pour le CSA:**
• 2 sièges de titulaires
et 2 sièges de
suppléants à la CCP
• 4 sièges de titulaires
et 4 sièges de
suppléants au CSA ♦

||| ANGLE DROIT

Mail de propagande de Stanislas Guerini

Les premières réponses de la CNIL

En janvier 2023, alors que des millions de salariés s'opposaient à la réforme des retraites du gouvernement, et parmi eux un très grand nombre de fonctionnaires, le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, s'était autorisé à envoyer aux agents, sur leurs adresses électroniques, un courriel de pure propagande défendant la réforme.

Cette démarche inédite d'un ministre avait suscité de nombreuses protestations et réprobations de la part des fonctionnaires destinataires de ce courriel. Bien naturellement, plusieurs plaintes auprès de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) avaient été déposées afin d'obtenir la

**NOTRE SITE
INTERNET
TOILETTÉ
ET RELOOKÉ :**

cgt ÉTAT
cgtetat.fr

- Adapté au périphérique utilisé pour la consultation (ordinateur, tablette, téléphone)
- Réorganisation du contenu et mise en place d'une hiérarchie de l'information différente
- Possibilité d'adhérer en ligne, de nous contacter par le biais d'un formulaire ou de s'abonner à la lettre d'information (celle-ci sera probablement mon prochain chantier de refonte quand j'en aurai terminé avec le site et que je trouverai un peu de temps)
- Un mode clair et un mode sombre au choix de l'utilisateur (vous pouvez l'activer par le biais du menu)
- Une conception plus efficace pour le référencement dans les moteurs de recherche
- Une éco-conception qui nous permettra moyennant quelques améliorations techniques supplémentaires d'en faire un site avec une faible empreinte carbone ♦

condamnation d'une utilisation aussi abusive des moyens de communication électronique des services de l'État.

L'UFSE-CGT avait aussi déposé une plainte dans le même sens.

Dans un courrier daté du 23 juin 2023 adressé à l'UFSE-CGT, la CNIL a fait connaître ses premières décisions concernant ces plaintes. Dans un premier temps, la CNIL a décidé d'instruire les plaintes concernant le message du ministre. À la suite de cette instruction, elle nous informe :

« Les éléments recueillis ont fait l'objet d'une analyse approfondie à l'issue de laquelle la Présidente de la CNIL a décidé d'engager une des procédures de sanction prévue par la loi du 6 janvier 1978 modifiée (article 22).

Dans ce cadre, je vous informe qu'un rapport de sanction administrative a été adressé au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'au ministère de la Transformation et de la Fonction publique. »

La CNIL précise, qu'à ce stade, un tel rapport ne préjuge pas des possibles sanctions à venir. Cependant, ces premières avancées démontrent le bien-fondé des plaintes déposées et de la légitime colère qu'avait suscité chez les agents ce courriel de propagande.

L'UFSE-CGT se félicite donc de ce premier travail de la CNIL et elle suivra attentivement les suites qui seront données.

Le gouvernement qui n'a pas été avare lors de ce conflit de manipulations, de mensonges et de pratiques antidémocratiques, doit être condamné pour ce détournement manifeste des moyens de l'État à des fins politiques. ♦

Des inégalités salariales toujours plus indécentes

Comment les contribuables français financent les ultra-riches avec la bénédiction du gouvernement Macron.



© - AdobeStock

Le P-D.G. de Stellantis (ex FIAT-PEUGEOT-CITROEN) a gagné 66 millions d'euros en 2021, soit 3420 SMIC ! Autre élément de comparaison, il a gagné l'équivalent du salaire annuel moyen de son entreprise en 3 heures et 22 minutes !

Ce n'est même pas le record des rémunérations indécentes, il est battu par l'obscur P-D.G. du leader mondial des centres d'appels qui a gagné 1484 fois plus que le salarié moyen de son entreprise...

Il est pourtant désormais établi que les « ultra-riches », à savoir les 75 milliardaires français, ne sont imposés qu'à hauteur de 2 % de leurs (énormes) revenus.

À l'heure où le gouvernement Macron cherche frénétiquement des sources d'économie, la scandaleuse contre-réforme des retraites n'étant qu'un outil supplémentaire de taxation des salariés, il peut être utile de rappeler quelques éléments relatifs à a dépense publique.

IMPÔTS ? QUELS IMPÔTS ?

Sous couvert d'un poids déjà important de prélèvements obligatoires, le gouvernement refuse obstinément de rechercher comment les entreprises pourraient plus contribuer à la dépense publique, ne faisant porter ce fardeau que sur les ménages. Mais si 46,7 % du PIB est prélevé par l'État en 2021, c'est sur les ménages, et d'abord les plus modestes, que la hausse des impôts a le plus pesé. L'explication en est triste-ment simple, ce sont les impôts sur la consommation (TVA) et sur le travail CSG, CRDS qui ont le plus progressé alors que la multiplication de niches

fiscales, toujours plus inéquitables, a ralenti la progression des impôts sur les entreprises et les patrimoines les plus favorisés. Depuis longtemps l'essentiel des prélèvements des entreprises n'est plus constitué par l'impôt mais par les cotisations sociales, malheureusement leur proportion dans le PIB s'est progressivement allégée au nom de la sacro-sainte productivité des entreprises.

Le gouvernement persiste à appliquer des mesures libérales toujours plus dévastatrices

Les arbitrages qui se dessinent pour le financement de la transition énergétique ne semblent qu'aggraver ces inégalités contributives. De l'aveu même de l'économiste ayant rendu un rapport sur le sujet au mois de mai, s'il semble impossible de taxer les 1 % les plus riches, comment oser demander au reste de la population de supporter cet effort supplémentaire... Les préconisations des auteurs du rapport visant à un financement par endettement public et une imposition du patrimoine financier des nantis ont bien évidemment été immédiatement écartées par le ministre de l'économie.

Le gouvernement Macron a préféré discrètement botter en touche sur le sujet de l'imposition de ses amis milliardaires, renvoyant à un hypothétique traitement mondial du sujet, définition d'un enterrement de première classe... On en veut pour preuve l'ambitieuse réforme de la fiscalité internationale qui ne s'appliquera pas aux USA, embourbée dans les méandres de la politique intérieure américaine.

À L'OMBRE DU MARRONNIER

À la place, le marronnier du financement par la lutte contre la fraude vient de ressurgir, porté par le ministre délégué chargé des comptes publics. Ayant bien identifié la colère populaire issue de ces iniquités, le gouvernement a choisi le contre-feu de la rediriger vers les « fraudeurs » avec un plan « global » de lutte contre les fraudes aux finances publiques (fiscales, douanières et sociales).

Derrière de nombreux effets d'annonce qui ont laissé dubitatifs la Fédération CGT des Finances (les plus emblématiques étant le développement des Travaux d'intérêts généraux et la création d'une sanction d'indignité fiscale pour les fraudeurs), le gouvernement avait pris soin de soigner sa communication, allant jusqu'à explicitement inciter à développer le contrôle fiscal des grandes entreprises et des hauts patrimoines. Bien évidemment les lobbys patronaux n'ont pas manqué de signifier leur désapprobation. Au cas particulier, le « patron » de la discrète AFEP — le MEDEF du club élitiste du CAC40 — a immédiatement décroché son téléphone, probablement direct, pour faire la leçon au ministre et lui rappeler qui sont ses véritables maîtres...

Dans ce contexte de refus dogmatique d'augmenter les recettes publiques, il n'est pas étonnant que le « rendez-vous salarial » de juin pour la Fonction publique a débouché sur des mesurette totalement déconnectées des besoins des agents publics, dont la CGT Fonction publique a pu détailler très précisément la malhonnêteté des annonces. ♦

ANNE-LAURE
DELATTEL'ÉTAT
DROIT DANS
LE MURREBÂTIR L'ACTION
PUBLIQUE

fayard

Anne-Laure Delatte est
chercheuse en économie
au CNRS rattachée à
l'université de Paris
Dauphine PSL.Editions Fayard
Avril 2023
224 pages
Coll.: Sciences
humaines
19.50 €
EAN:
9782213725499

Avec 200 pages, voici un livre qui nous rappelle qu'il n'est point besoin d'épais volumes pour aborder de manière convaincante de vastes et complexes sujets.

En effet, ce n'est pas la moindre qualité de d'Anne-Laure DELATTE, chercheuse en économie au CNRS, que de nous proposer un regard pointu sur l'action publique, le rôle de l'État et son évolution, notamment par la focale des financements, au travers d'un ouvrage clair et concis.

Qu'il lui soit gré, de surcroît, d'aborder ces questions qui peuvent sembler difficiles – pour ne pas dire rébarbatives – avec un style délié, pédagogique et ponctué d'humour.

Que l'on soit rassuré! Cette liberté de ton n'altère en rien le sérieux du travail effectué.

Les deux premiers tiers du livre sont consacrés à l'étude des budgets publics – tant au niveau des dépenses que des recettes – et la façon dont leur répartition a évolué entre les particuliers (les ménages) et les entreprises.

À travers les données officielles, notamment de l'INSEE et des Impôts, l'autrice s'est livrée à un travail remarquable de compilation afin de dégager des tendances historiques et ce, depuis l'immédiate après-Seconde Guerre mondiale.

L'ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS

Ce qu'il en ressort de manière claire et difficilement contestable, c'est un constat limpide. Le libéralisme en vogue, à des degrés divers, depuis des décennies n'a pas globalement eu pour effet de réduire massivement les dépenses publiques; en revanche, on note que l'imputation de celles-ci profite largement aux entreprises et pas aux particuliers. Autrement dit, les politiques mises en œuvre ont contribué à modifier la nature de l'intervention publique en privilégiant les aides aux entreprises – sous de multiples formes (actions publiques directes, exonérations de cotisations, baisse d'impôts, niches fiscales...) – au détriment des dépenses sociales et environnementales.

D'ailleurs, s'agissant de la dimension écologique, Anne-Laure Delatte souligne combien les pouvoirs exécutifs successifs ont prioritairement et massivement subventionné les entreprises les plus polluantes et, de ce point de vue, l'ère Macron ne déroge pas à la règle. Il est quand même symptomatique et préoccupant de noter que, depuis des lustres, les politiques publiques sont surtout venues en soutien aux chiffres d'affaires et aux profits des entreprises et que, à l'intérieur de ces dernières, ce sont celles dont les acti-

vités sont les plus nuisibles à l'environnement qui bénéficient des mannes les plus importantes!

OPACITÉ DES ATTRIBUTIONS

Anne-Laure Delatte s'attache également à montrer que, contrairement à ce dont on nous rebat les oreilles, au niveau international la France n'est plus le pays où les patrons sont le plus ponctionnés, tant s'en faut, dès lors que l'on prend en compte tous les paramètres nécessaires.

Elle livre aussi une analyse fine et pertinente sur les dimensions démocratiques essentielles posées par les financements publics et les politiques de l'État. Elle met en exergue combien l'autonomisation de certaines institutions (comprendre leur prédominance sur les représentations politiques issues des élections) est dangereuse du fait de l'éloignement ressenti par les citoyens de ces lieux de décision souvent perçus comme obscurs. À ce titre, elle met en avant tant la BCE que la Banque de France (notamment à travers son changement de statut de 1993).

TENIR COMPTE D'AUTRES
CONDITIONS

Peut-être la dernière partie de l'ouvrage, intitulée des « leçons et pistes pour demain », nous laisse davantage sur notre faim.

La majeure partie des préconisations avancées par Anne-Laure Delatte sont en lien avec les enjeux environnementaux. Bien entendu, il s'agit là d'une dimension essentielle qui nécessite effectivement des changements de cap impérieux et urgents. De fait, entre autres exemples, la conditionnalité des aides publiques rapportée aux activités polluantes des entreprises, comme suggéré par l'autrice, constitue une piste tout à fait intéressante.

En revanche, sur cette conditionnalité, il manque, en regard, d'autres critères comme la politique salariale, celle de formation, l'embauche de CDI...

Quant à la réforme profonde de la fiscalité, elle est à peine évoquée. Nous pensons par exemple à l'augmentation des tranches de l'impôt sur le revenu avec une plus forte progressivité, une taxation plus importante des dividendes ou encore la remise en cause des exonérations de cotisations sociales, etc.

Mais, il est vrai que ce n'est pas le cœur du livre et que, sans nul doute, cela appellerait un autre ouvrage.

Au vu de la qualité de celui-ci, on est fondé à l'espérer. ♦

**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

**Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale**

partenariat@macif.fr

